



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2018-120**

Objet :

Acquisition des parcelles BE 113, 114, 115 et 116 lieu-dit « Frégère Rieussec » à Mme ASTIE Bernadette et Mrs ASTIE Franck et Philippe.

Délibération affichée le :

L'an deux mille dix-huit et le onze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – COLOMBIER François – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – VIDAL Véronique - DEBEAUCE Christine – BENEZETH Béatrice - CABOCHE Chrystelle – NADAL Olivier – MATEO Amélie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie – SUQUET Maguelonne

Pouvoirs : LABEUR Martine à VAILHE Bruno - BLANES Michel à COLOMBIER François - LEROY Annie à FALZON Serge - BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - BONNET Jean-Louis à SOREL Joëlle - PANTALEONE Alexandra à SOTO Jean-François – A 19h40 MATEO Amélie à NADAL Olivier - DEJEAN Anne Marie à CONTRERAS Sylvie - LECOMTE Olivier à SUQUET Maguelonne

Absent : EDMOND-MARIETTE Gérard

Convocation du 05 décembre 2018

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée du jugement rendu le 30 juillet 2018 par le juge de l'expropriation du Département de l'Hérault portant évaluation des parcelles cadastrées BE 113, 114, 115 et 116 d'une superficie de 4824 m² - lieu-dit « Frégère Rieussec » - à la somme de 50 000 €.

La commune étant intéressée par la situation stratégique de ces parcelles et les crédits ayant été inscrits au budget primitif, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de transfert de propriété et d'inscrire au budget la somme à payer.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **28 voix POUR (unanimité)**

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à acquérir les parcelles cadastrées BE 113, 114, 115 et 116 lieu-dit « Frégère Rieussec ».
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de transfert de propriété.
- ✓ **INSCRIT** au budget de la commune la somme à payer.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-François SOTO

